



CLUB DE VOILE DE CASTELNAUDARY

BASE NAUTIQUE DE LA GANGUISE

11 410 BELFLOU

TEL : 04.68.60.35.68

FAX : 04 68 60 39 48

www.ganguise.com

e-mail : cv.ganguise@wanadoo.fr



CHAMPIONNAT DE FRANCE VOILE RADIO COMMANDEE Classe IOM

Du 21 au 24 mai 2010

Organisé par le Club de Voile de CASTELNAUDARY

Base nautique de la GANGUISE - 11410 BELFLOU

AVIS DE COURSE

Version 2 suite à la décision du CA de la FFVoile publiée sur site web éponyme le 17/03/2010

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E,
- 1.2. les règlements Fédéraux,
- 1.3. le système de course HMS 2007
- 1.4. la langue officielle de l'épreuve est le Français..

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe IOM.

3.2 Les concurrents admissibles devront être membres compétition de l'association IOM, inclus dans le classement national des coureurs IOM et licenciés 2010 de la FFVoile. Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est limité à 62

Dans le cas où le nombre de candidatures serait supérieur au nombre de places disponibles, la commission sélection de la commission technique nationale des bateaux radiocommandés sélectionnera les participants dans l'ordre du classement national des coureurs au **21 mars 2010**.

Les formulaires d'inscriptions pour le championnat de France (modèle joint) sont à retourner, au plus vite à:

Club de voile de Castelnaudary
Bourgoin Christophe – CF 2010
Base nautique de la Ganguiise
11410 BELFLOU
Mail: cv.ganguise@wanadoo.fr

Formulaire sur le site de l'organisateur: www.ganguise.com

Les dossiers d'inscriptions complets accompagnés des frais d'engagement et éventuellement des frais de repas devront parvenir à l'organisateur, **avant le 16 avril 2010 minuit** (cachet de la poste faisant foi). Chèque établi à l'ordre de Club de voile de Castelnaudary.

- 3.3** Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de mesure de son bateau, validé par le responsable national de la jauge.

4 DROITS A PAYER

Les droits de constitution de dossier requis sont de **49** euros (Décision bureau exécutif FFVoile du 25/03/2009)

5 REPARTITION DES FLOTTES

La répartition en flottes de la première course sera affichée le vendredi 21 mai à 11h30, après application du HMS 2007.

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription et identification du matériel :

Jeudi 20 mai 2010 de 14h00 à 18h00

vendredi 21 mai 2010 de 8h30 à 11h00

6.2 Jours de navigation :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Flottes /Courses du jour</i>
21/05/10	12h00	flottes à suivre jusqu'à 18h30
22/05/10	9h30	flottes à suivre jusqu'à 18h30
23/05/10	9h30	flottes à suivre jusqu'à 18h30
24/05/10	9h30	flottes à suivre jusqu'à 14h00

6.3 Il ne sera pas donné de signal d'avertissement pour une nouvelle course, le 24 mai après 12h30

7 JAUGE ET CONTROLE

Préalablement à la confirmation d'inscription, chaque concurrent devra présenter le certificat de mesure de son bateau et faire identifier l'ensemble du matériel susceptible d'être utilisé pendant le championnat conformément aux règles de classes (tampon indélébile propre à l'épreuve). Les concurrents devront présenter tout le matériel (coque, quille, lest, safran voiles, etc.) propre et sec à la personne chargée de cette identification qui ne constitue pas une jauge.

8 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

9 SYSTEME DE PENALITE

L'addenda Q « Arbitrage direct des courses en flotte pour bateaux radiocommandés 2010 » s'appliquera.

10 CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de **trois**.

11 RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que le matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12 PRIX

Des prix seront distribués comme suit:

Médaille d'or de la FFVoile au 1er Champion de France
Médaille d'argent de la FFVoile au 2ieme Vice Champion de France
Médaille de bronze de la FFVoile au 3ieme
Dotation à l'ensemble des coureurs.

13 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Suivez toutes les infos sur le site du CF 2010 www.ganguise.com

Club de voile de Castelnaudary

Base nautique de la Ganguise - 11410 - Belflou

Tel 04.68.60.35.68 / Fax: 04.68.60.38.49 / cv.ganguise@wanadoo.fr